
Verrerie de laboratoire — Béchers

Laboratory glassware — Beakers

Sample Document

get full document from standards.iteh.ai



Sample Document

get full document from standards.iteh.ai



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2015, Publié en Suisse

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'affichage sur l'internet ou sur un Intranet, sans autorisation écrite préalable. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Ch. de Blandonnet 8 • CP 401
CH-1214 Vernier, Geneva, Switzerland
Tel. +41 22 749 01 11
Fax +41 22 749 09 47
copyright@iso.org
www.iso.org

Sommaire

Page

Avant-propos.....	iv
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Types de bécber	1
4 Séries de bécbers	1
5 Capacité	1
6 Matériau	2
7 Dimensions	2
7.1 Généralités.....	2
7.2 Rayon de raccordement à la base.....	2
7.3 Épaisseur de paroi.....	2
8 Détails de la conception	4
8.1 Fond.....	4
8.2 Partie supérieure.....	4
8.3 Bec verseur.....	4
8.4 Échelle.....	4
8.5 Résistance au choc thermique.....	4
9 Marquage	4

Sample Document

get full document from standards.iteh.ai

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'OMC concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant: [Avant-propos — Informations supplémentaires](#).

Le comité chargé de l'élaboration du présent document est l'ISO/TC 48, *Équipement de laboratoire*, et par le comité technique CEN/TC 332, *Équipement de laboratoire*, en collaboration.

Cette deuxième édition annule et remplace la première édition (ISO 3819:1985), qui a fait l'objet d'une révision technique en vue d'apporter les modifications suivantes:

- une série supplémentaire comportant des béchers à paroi épaisse a été ajoutée;
- les dimensions et tolérances ont été adaptées aux procédés actuels de fabrication;
- des béchers ayant une capacité nominale de 500 ml, 5 000 ml et 10 000 ml ont été ajoutés;
- les exigences relatives à la résistance au choc thermique ont été modifiées.

Verrerie de laboratoire — Béchers

1 Domaine d'application

La présente Norme internationale spécifie des exigences relatives à une série de béchers en verre destinés à être utilisés en laboratoire, acceptable sur le plan international.

2 Références normatives

Les documents ci-après, dans leur intégralité ou non, sont des références normatives indispensables à l'application du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO 718, *Verrerie de laboratoire — Choc thermique et endurance au choc thermique — Méthodes d'essai*

ISO 3585, *Verre borosilicaté 3.3 — Propriétés*

3 Types de bécher

Les trois types de bécher suivants sont spécifiés:

- a) bécher de forme basse avec bec verseur;
- b) bécher de forme basse avec bec verseur, à paroi épaisse;
- c) bécher de forme haute avec bec verseur.

4 Séries de béchers

Les séries de béchers couvertes par la présente Norme internationale et définies en fonction du type et de la capacité nominale des béchers doivent être les suivantes:

- a) béchers de forme basse: 5 ml – 10 ml – 25 ml – 50 ml – 100 ml – 250 ml – 400 ml – 500 ml – 600 ml – 800 ml – 1 000 ml – 2 000 ml – 3 000 ml – 5 000 ml – 10 000 ml;
- b) béchers de forme basse à paroi épaisse: 150 ml – 250 ml – 400 ml – 600 ml – 1 000 ml – 2 000 ml – 5 000 ml;
- c) béchers de forme haute: 50 ml – 100 ml – 150 ml – 250 ml – 400 ml – 500 ml – 600 ml – 800 ml – 1 000 ml – 2 000 ml – 3 000 ml – 5 000 ml.

5 Capacité

La conception du bécher doit permettre d'obtenir une différence de volume entre la capacité nominale et la capacité totale. La capacité du bécher doit être déterminée par l'une des deux relations suivantes:

- a) soit la capacité de débordement d'un bécher doit être supérieure d'au moins 5 % à la capacité nominale,
- b) soit la distance entre les niveaux correspondant respectivement à la capacité nominale et à la capacité de débordement est d'au moins 10 mm.

Parmi ces deux relations, celle qui produit la différence la plus importante entre les deux capacités s'applique.